



## Message du SNUipp Isère

Vendredi 4 novembre 2011

Merci de communiquer cette information à l'ensemble des collègues de l'école

Cette lettre en format PDF sur le lien : <http://38.snuipp.fr/spip.php?rubrique262>

**Ne répondez jamais directement à ces messages, mais à [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr).**

## Le SNUipp-FSU fait régulariser le versement de la part variable de l'indemnité direction

Certains départements (dont l'Isère) ont signalé que la part variable de l'indemnité de sujétion spéciale direction désormais mensualisée n'avait pas été versée depuis septembre. Selon les services financiers du ministère, ce retard de versement est dû à la mise en place d'un nouvel outil de calcul qui intègre l'augmentation de l'indemnité direction pour les écoles « ECLAIR ».

Le SNUipp-FSU est intervenu auprès du ministère pour que la situation soit régularisée au plus vite.

Ce sera chose faite sur les salaires de novembre avec, bien évidemment, un effet rétroactif depuis le 1<sup>er</sup> septembre.